

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 novembre 2018

Délibération B2

Révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) est un document fondamental et structurant pour les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Il s'agit d'un document de politique stratégique dans le domaine du secours, conduit par le SDIS.

En effet, le SDACR constitue un document d'objectifs qui arrête les orientations fondamentales à conduire par le SDIS sur les prochaines années et qui contribue fortement à son organisation et à son fonctionnement.

Il est assimilé à un schéma directeur prévisionnel et pluriannuel, ne revêtant pas de caractère normatif.

Le SDACR est élaboré, sous l'autorité du préfet, par le service départemental des services d'incendie et de secours (Art L 1424-7 du CGCT).

A partir des grands axes stratégiques arrêtés au sein du SDACR, ceux-ci permettent au SDIS d'élaborer et de mettre en œuvre les différentes politiques publiques, se déclinant dans de nombreux domaines (plan d'équipement, de formation, de développement du volontariat, ...), concourant à améliorer l'efficacité et l'optimisation de la préparation, de l'organisation et de la réponse des secours.

L'actuel SDACR du SDIS de l'Indre nécessitait une révision compte tenu des importantes évolutions qu'a connu notre établissement public ces dernières années, et des outils de pilotage dont il dispose désormais, afin, notamment :

- de réévaluer les risques existants ;
- d'analyser et de prendre en compte ces nouveaux risques ;
- de s'adapter à l'évolution de l'activité opérationnelle, notamment en matière de « secours d'urgence à la personne » ;
- d'améliorer la réponse aux risques « particuliers » : inondations, phénomène météorologiques ;
- d'évoluer vers une distribution des secours s'appuyant sur le principe de « l'engagement du moyen disponible le plus proche adapté à la mission » ;
- d'accéder à une mutualisation des ressources avec les SDIS voisins ;
- de prendre en compte l'évolution sociologique du volontariat ; la contrainte de l'exercice de l'activité des sapeurs-pompiers volontaires et la problématique de la disponibilité des acteurs.

D'ailleurs, lors de la récente mission d'évaluation du SDIS de l'Indre, menée en janvier 2018 par l'inspection générale de la sécurité civile, cette dernière a pu consulter le projet de SDACR et en a apprécié le contenu. Elle recommande désormais de finaliser la validation du nouveau SDACR.

De plus, cette révision du SDACR a été rendue possible du fait de l'informatisation récente des données opérationnelles, techniques et administratives, à travers le système d'information et de communication (SIC) du SDIS.

En effet, son élaboration s'appuie, entre autre, sur un très important travail d'analyse statistique des données de l'activité opérationnelle, qui ont été fiabilisées depuis 2015 avec l'informatisation des comptes-rendus des sorties de secours (CRSS), et l'intégration en 2017 d'un outil d'analyse dynamique des données opérationnelles.

Ces derniers mois, ce dossier a fait l'objet d'une large concertation au sein du SDIS, associant les représentants des personnels de tous statuts (SPP, SPV, personnels administratifs et techniques), l'ensemble des représentants siégeant dans les instances paritaires et les représentants des territoires (5 chefs de centre par compagnie).

Ce document, au final, propose 6 grands axes stratégiques, déclinés en 28 orientations (cf pièce jointe en annexe) :

- 1. mettre en place des outils de pilotage ;
- 2. maintenir les grands équilibres ;
- 3. maîtriser la pression opérationnelle ;
- 4. améliorer la performance sur les secteurs les moins bien couverts et réduire les vulnérabilités résiduelles du SDIS ;
- 5. s'adapter à l'évolution des risques ;
- 6. s'orienter vers une réponse globale de sécurité civile.

Compte tenu, des outils de pilotage de l'activité opérationnelle dont dispose désormais le SDIS, ce projet de SDACR pourra évoluer dans le temps, par la mise à jour périodique des données opérationnelles.

L'objet de la présente délibération est de demander aux membres du conseil d'administration de donner un avis sur ce projet de SDACR, en précisant que, conformément à l'article L 1424-7 du CGCT, le SDACR est arrêté par le préfet sur avis conforme du conseil d'administration.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni,

VU le code de la sécurité intérieure ;

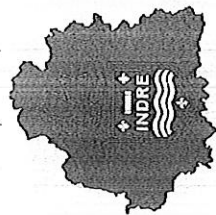
VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

Article unique : de donner un avis favorable à la révision du SDACR du SDIS de l'Indre tel qu'envoyé par voie électronique.



Serge DESCOUT



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

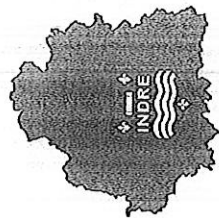
Pour son approche prospective, le SDIS de l'Indre envisage un plan d'actions qui permet d'adapter le niveau de couverture opérationnelle dans un cadre financier contraint et des bouleversements sociétaux à venir.

Mettre en place des outils de pilotage

Orientation n° 1	Développer le processus de pilotage des actions du service opérations	
Orientation n° 2	Améliorer la fiabilité des données issues du système de gestion de l'alerte et de la gestion opérationnelle	
Orientation n° 3	Améliorer la qualité des informations issues des comptes rendus de sortie de secours	
Orientation n° 4	Développer la capacité de traitement statistique et d'accès aux données opérationnelles	
Orientation n° 5	Réaliser une étude relative au coût du sauvé	

Maintenir les grands équilibres

Orientation n° 6	Poursuivre la promotion du volontariat, par un maillage de proximité et une adaptation des pratiques managériales	
Orientation n° 7	Préserver l'équilibre entre les moyens d'intervention polyvalents et les moyens spécialisés	
Orientation n° 8	Maintenir un parc matériel roulant performant par la prise en compte de la moyenne d'âge des véhicules	
Orientation n° 9	Stabiliser le format des équipes spécialisées et consolider la mutualisation à l'échelle régionale et zonale	



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

Maîtriser la pression opérationnelle

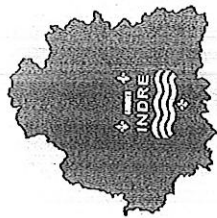
Orientation n° 10	Recentrer l'activité sur les situations d'urgence, et éviter de pallier l'insuffisance de la réponse d'autres acteurs	
Orientation n° 11	Développer auprès de la population une culture de sécurité pour éviter le recours systématique aux services d'urgence	
Orientation n° 12	Maintenir un dialogue permanent entre les acteurs locaux du secours à personne pour améliorer l'engagement des moyens	
Orientation n° 13	Développer la notion de gradation de l'urgence, en particulier dans les domaines du secours à personne et des opérations diverses	
Orientation n° 14	Orienter la régulation médicale pour tendre vers la distinction d'une réponse de 1 ^{ère} urgence de celle de transport, ou d'offres de soins dans une maison médicale	
Orientation n° 15	Développer un dialogue constant avec l'ARS, et participer aux orientations du SROS	



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

Améliorer la performance sur les secteurs les moins bien couverts et réduire les vulnérabilités résiduelles du SDIS

Orientation n° 16	Rechercher l'amélioration des délais d'intervention par l'intégration des CPI dans le plan de déploiement départemental	
Orientation n° 17	Intégrer la notion d'engagement des moyens disponibles les plus prompts du lieu de l'intervention	
Orientation n° 18	Développer la notion de complément d'engins par les effectifs mobilisables d'autres CIS	
Orientation n° 19	Poursuivre la déclinaison des différents modes d'organisation du CODIS pour garantir une continuité d'activité	
Orientation n° 20	Renforcer la capacité à mobiliser la CCO pour l'adapter à l'évolution de sa sollicitation, de sa disponibilité, et de la localisation de ses acteurs	
Orientation n° 21	Réviser le plan de continuité d'activité du SDIS pour maintenir sa capacité opérationnelle en cas de crise quand il est directement impacté par celle-ci et améliorer sa résilience.	
Orientation n° 22	Renforcer et conforter les mutualisations en moyens humains et matériels avec les services d'incendie et de secours limitrophes	



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

S'adapter à l'évolution des risques

Orientation n° 23	Adapter progressivement la réponse opérationnelle aux évolutions de l'urbanisme et de construction	
Orientation n° 24	Anticiper, dans une démarche de veille, les effets du réchauffement climatique sur l'activité opérationnelle	
Orientation n° 25	Accompagner de nouvelles consignes opérationnelles de type « protéger et laisser brûler » pour certains feux avec pour objectif prioritaire la réduction de la part de risque pour les personnels en l'absence d'enjeux	
Orientation n° 26	Prendre en compte les nouvelles technologies de communication et les réseaux sociaux associés qui peuvent à la fois compliquer la gestion du secours ou représenter un atout précieux dans les échanges d'informations cruciales	

Vers une réponse globale de sécurité civile...

Orientation n° 27	Impliquer le citoyen dans la chaîne des secours, par des actions de formation, et par des outils technologiques (géolocalisation, consignes de protection, etc...)	
Orientation n° 28	Renforcer les synergies entre les services publics, les associations, et les acteurs économiques pour améliorer l'efficacité des mesures de protection des populations et favoriser le développement du retour d'expérience (RETEX).	

...avec des indicateurs permettant de tracer les actions et d'évaluer la performance